



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 août 2012
Français
Original : anglais et arabe

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 1^{er} août 2012, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte présente ses compliments à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, se référant au paragraphe 22 de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a invité les États Membres à lui présenter un rapport national sur les mesures qu'ils auront prises pour appliquer les dispositions du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006), a l'honneur de l'informer que le Gouvernement égyptien a pris note des deux paragraphes susmentionnés et avisé tous ses ministères et organismes compétents des dispositions y figurant, pour qu'ils les respectent.

